



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
DU LUNDI 7 AVRIL 2025**

CM2025/04/07/31 : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

DATE DE LA CONVOCATION : 1 avril 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Quentin GESELL

LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5219-1,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L.313-1,

Vu les délibérations nos CM/2016/03/05, CM2016/09/30, CM2016/11/27, CM2017/03/31/12, CM2017/06/23/15, CM2017/10/19/03, CM2018/06/28/16, CM2018/09/28/19, CM2018/11/12/16, CM2019/06/21/29, CM2019/10/11/34, CM2019/12/04/49, CM2020/05/15/14, CM2020/12/01/41, CM2021/02/12/16, CM2021/07/09/36, CM2021/10/15/32, CM2021/12/17/31, CM2022/04/04/41, CM2022/07/01/44, CM2022/10/21/48, CM2022/12/16/27, CM2023/04/14/45, CM2023/10/12/48, CM2023/07/13/28, CM2023/12/20/41, CM2024/02/15/24, CM2024/04/09/61-1, CM2024/10/11/54-1, CM2025/02/14/24 , modifiant le tableau des emplois et la délibération-cadre n°CM2020/07/20/09,

Vu l'avis du comité social territorial,

Considérant les modifications proposées pour adapter le tableau des emplois à la nature des besoins de l'organisation et aux profils recherchés,

Considérant qu'il convient, en conséquence de modification, suppression et création de postes, d'actualiser le tableau des emplois de la Métropole du Grand Paris,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE la suppression d'un poste de technicien territorial sous la référence de la délibération-cadre MGP050 CM113 et corrélativement, la création d'un poste d'ingénieur territorial ou d'attaché territorial sous la référence MGP050 CP061.

Ce poste de chef de pôle économie circulaire et solidaire correspond au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou attaché territoriaux, relevant des filières technique ou administrative de la catégorie A. Il a vocation à être pourvu à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- promouvoir et développer l'économie circulaire,
- manager les projets : animation, suivi, évaluation et valorisation,
- encadrer les actions de veille et de communication.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 3 et 5 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée sur le fondement de l'indice brut 444 à la hors échelle HEA.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L.332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

APPROUVE la suppression d'un poste d'attaché territorial sous la référence de la délibération-cadre MGP123 CM054 et corrélativement, la création d'un poste d'ingénieur territorial ou d'attaché territorial sous la référence MGP123 CP062.

Ce poste de chef de projet tourisme - patrimoine correspond au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou attaché territoriaux, relevant des filières technique ou administrative de la catégorie A. Il a vocation à être pourvu à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- développer le tourisme métropolitain de proximité et de découverte de la culture et du patrimoine métropolitains,
- contribuer aux réflexions stratégiques sur l'attractivité touristique de la Métropole,
- suivre les partenariats et participer aux initiatives territoriales.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée sur le fondement de l'indice brut 444 à la hors échelle HEA.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L.332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

APPROUVE la suppression d'un poste d'ingénieur territorial sous la référence de la délibération-cadre MGP033 CP014 et corrélativement, la création d'un poste d'ingénieur territorial ou d'attaché territorial sous la référence MGP033 CP063.

Ce poste de chef de pôle innovation correspond au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou attaché territoriaux, relevant des filières technique ou administrative de la catégorie A. Il a vocation à être pourvu à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- concevoir la politique d'aménagement numérique et manager l'animation du réseau des partenaires,
- manager et enrichir les projets des collectivités du périmètre métropolitain dans le domaine du développement et des réseaux numériques,
- évaluer les initiatives des collectivités et mutualiser les innovations.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 3 et 5 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée sur le fondement de l'indice brut 444 à la hors échelle HEA.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L.332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DÉCIDE de modifier un poste de gestionnaire sous la référence de la délibération cadre MGP097 GEST006, correspondant au cadre d'emploi des adjoints administratifs, grades de catégorie C de la filière administrative à temps complet en y ajoutant le cadre d'emploi de rédacteur territorial, grades de catégorie B relevant de la filière administrative.

Ce poste de gestionnaire comptable correspond au cadre d'emplois des adjoints administratifs ou rédacteurs territoriaux, relevant de la filière administrative des catégories C et B. Il a vocation à être pourvu à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- assurer la gestion administrative et comptable (frais de missions, engagement des recettes et des dépenses, suivi de versement des subventions d'équipement.).

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 3 ou 4 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée sur le fondement de l'indice brut 350 à l'indice brut 707.

DIT que la présente délibération porte suppression des postes budgétaires suivants :

Adjoint administratif	1
Ingénieur territorial	2
Attaché territorial	1
Total	4

DIT que la présente délibération porte création des postes budgétaires suivants :

Adjoint administratif ou Rédacteur	1
Attaché territorial ou Ingénieur territorial	3
Total	4

PRÉCISE que le tableau des emplois comprend désormais 255 postes budgétaires et 246,9 équivalents temps plein.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 012 des budgets 2025 et suivants de la Métropole.

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.